



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 23 :

MISSION LOCALE
TECHNOWEST –
DESIGNATION DE DEUX
REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAUDEAU), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

**DOSSIER N° 23 : MISSION LOCALE TECHNOWEST –
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Par délibération du 30 mars 2010, le Conseil Municipal a désigné deux représentants pour siéger au sein de la Mission Locale Technowest :

- o Monsieur Gwénaél LAMARQUE,
- o Mademoiselle Emilie CAZENAVE-MACERON.

En raison de la nécessaire disponibilité des représentants de la ville pour participer aux réunions organisées le plus souvent en journée par la Mission Locale et le fonds local d'aide aux jeunes, il est proposé de revoir cette désignation en confiant cette représentation à des adjoints ou des conseillers municipaux plus disponibles à ces horaires-là.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21, il est voté au scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article 142-1 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU la délibération du 30 mars 2010,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée, conformément à l'article 142-1 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, par :

24 voix POUR MME CAZABONNE-DINIER et M. FARGEON

8 voix POUR MME BORDES et M. BEUTIS (MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS, M. ASSERAY, M. BARRIER)

3 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, MME DESON, M. PASCAL)

Article 1 : Désigne MME CAZABONNE-DINIER et M. FARGEON comme représentants de la commune du Bouscat auprès de la Mission Locale Technowest,

Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à notifier ces nouvelles nominations à la Mission Locale Technowest.

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET